



Compte rendu du Conseil d'Administration de la Fédération Française de GO du 15 janvier 2006

Sont présents à cette réunion :

Membres du bureau

Emeric Salmon Président
Timothée Bossart Trésorier
Patrick Venant Secrétaire
Didier Kropp Vice Président
Jérôme Hubert Vice Président
Arnaud Knippel Vice Président

Membres du CA

Martine Collinet

Excusé : Bernard Salignon, Sylvain Soliman

Conseillers techniques invités présents

Simon Billouet
Alain Cano

Représentants des ligues

Chantal Gadjos (Ligue du centre)
Toru Imamura (Ligue du Grand Nord)
Bernard Lebert (Ligue de l'Ouest)
Paul Galan (Ligue Ile de France)

Invités au CA

François Petitjean (pour le point Gabella)
Nicolas Barotte (pour le point RFG)
Wandrille Sacquépée (à partir de 12H00 pour le point site Internet)
Luc Vannier (à partir de 14H00 pour le point site Internet)
Astrid Gaultier (à partir de 12H00 pour le point compétition 2006)
Karim Benmeziane (à partir de 15H00 pour le point RFG)

Président de séance : Emeric Salmon

Secrétaire : Timothée Bossart

La séance commence à 10h15



Ordre du jour

Emeric Salmon rappelle l'ordre du jour envoyé :

1. Affaire Gérard Gabella
2. Stage 2006
3. Tournoi de Paris 2006
4. Compétitions 2006
5. Coupe de l'ambassadeur
6. RFG
7. Jeunes
8. Site internet / Circuit des licences
9. Logistique
10. Ordre du jour de l'AG

Paul Galan devant s'absenter de 12H00 à 15H00 il demande que le point sur la coupe de l'ambassadeur ait lieu avant 12H00. (Ce point aura finalement lieu après 15H00 au retour de Paul Galan)

1. Affaire Gérard Gabella

François Petitjean présente son travail sur l'examen des actions de Gérard Gabella destiné à évaluer le préjudice. Il rappelle qu'il n'a pas cherché à reconstituer des comptes complets pour 2005. Le travail n'est pas terminé, et il reste encore des milliers d'euros à examiner.

Il distribue un tableau récapitulatif joint en annexe présentant les résultats actuels. (Le tableau en annexe n'est pas celui présenté lors du CA, mais celui obtenu après la réunion de travail du 16/01/2006)

Il commence à présenter le tableau. Aucun mouvement en espèce n'a été enregistré sur la caisse de la fédé sur l'année 2005.

Puis il passe aux détails. Puis il présente les résultats reconstitués du tournoi de Paris 2005 à partir des 315 fiches d'inscription récupérées. Il passe ensuite à l'analyse des comptes en espèce du tournoi.

Martine Collinet précise que son action a été très limitée par Gérard Gabella lors du tournoi de Paris (elle était toujours employée par la Fédération Française de GO). Elle a cependant listé des chèques et du liquide avec Gérard Gabella. Elle assure que Gérard Gabella n'est pas parti avec tout le liquide, tout ou partie ayant été confié aux organisateurs pour faire les comptes du tournoi.

Timothée Bossart ajoute que lors de ces travaux de reconstitution des comptes du tournoi de Paris, Cyril Simonot a indiqué que Sébastien Duteïs avait remis ultérieurement (quelques semaines après le tournoi) l'ensemble des liquidités à Gérard Gabella

Quelques points restent à préciser car ces comptes comportent des différences entre les témoignages de Gérard Gabella et de Cyril Simonot, directeur du tournoi. En particulier sur



l'argent liquide des inscriptions. Une confrontation apparaît nécessaire d'après François Petitjean. Conclusion, il reste du travail.

Didier Kropp explique qu'en comptabilité la gestion de caisses est un gros problème. Emeric Salmon propose d'organiser une confrontation entre Gérard Gabella et Cyril Simonot + Sébastien Duteis éventuellement. Paul Galan rappelle qu'il a créé il y a quelques années un compte spécial pour le tournoi de Paris, et que ça facilite grandement les choses.

Timothée Bossart fait un topo sur le dépôt de plainte.

Jérôme Hubert explique que Gérard Gabella l'a contacté la veille pour lui dire qu'il ne pourra pas payer tout de suite car un client ne la paye pas. Patrick Venant raconte comment Gérard Gabella a signé la reconnaissance de dette, et comment Gérard Gabella a insisté pour mettre une échéance rapide. Il rappelle ensuite le déroulement de l'affaire de Valence afin de préciser la différence entre une médiation pénale et une plainte au civil et au pénal.

François Petitjean pense que la ligne de défense de Gérard Gabella sera de dénoncer la politique laxiste de la Fédération Française de GO, en particulier pour le tournoi de Paris. Patrick Venant rappelle longuement le déroulement de l'histoire, en particulier comment Gérard Gabella a expliqué suite à ses questions pourquoi la signature des comptes n'avaient pas été transmises à Martine Collinet, trésorière du tournoi.

Timothée Bossart fait un bilan de l'état des comptes :

- sortie importantes : les arrhes du stage+salaires
- entrées importante : CNASEA + licence

Paul Galan présente les 2 devis qu'il a obtenu de cabinets comptables pour un audit des comptes : 7000 € et 1500 €, puis il demande si le CA veut demander un audit tout de suite. La réponse est que cette action est un peu prématurée, dans la mesure où les comptes ne sont pas encore exploitables.

Emeric Salmon demande comment la communication doit elle continuer. Paul Galan signale qu'il a eu un très bon retour des licenciés.

Il est décidé :

- de continuer la communication via l'intermédiaire de Jérôme Hubert
- de faire une réunion de travail le lundi 16 janvier chez François Petitjean avec Cyril Simonot, Timothée Bossart et Jérôme Hubert afin d'établir précisément le montant des liquidités remises à Gérard Gabella lors du tournoi de Paris 2005.

La séance est interrompue à 12H00 car le Lescot doit être fermé.

2. Stage Fédéral 2006

Il est rappelé que pour le moment les arrhes du stage ne sont pas payées. Véronique Lamour et Frédéric Renaud ont négocié avec le Sériguët afin d'obtenir un délais supplémentaire.



2.1. Responsable pédagogique

Emeric Salmon fait état d'un mail de Pierre Audouard demandant que lui soit confiée la direction de la pédagogie lors du stage.

Il souhaite avec l'aide de Fan Hui et de Motoki Noguchi

- Proposer une grille tarifaire
- Esquisser un projet concernant l'école de GO jeune
- Constituer l'équipe pédagogique
- Fournir un budget prévisionnel
- Etablir une fiche de description des postes

Sur la base de ces éléments, le CA vote à 6 voix pour et une abstention l'attribution du poste de responsable de la pédagogie à Pierre Audouard.

2.2. Tarif du stage

Le Sériguët a informé qu'il appliquerait une augmentation de 1€ par jour et par personne.

La validation des tarifs du stage sont mis en attente d'information de la part de Véronique Lamour (budget prévisionnel, répartition des différents tarifs,...)

2.3. Stage jeune 2006

Véronique Lamour a informé Emeric Salmon qu'elle avait obtenu de la part du Sériguët la possibilité d'organiser un stage spécifique jeune la semaine suivant le stage fédéral.

Un complément d'information est demandé par le CA à Véronique Lamour afin qu'une décision puisse être définitivement prise lors de l'AG.

2.4. Gratuité

Le CA demande que la liste des postes (non pédagogique) offrant une gratuité ou une rémunération lors du stage soit établie par Véronique Lamour afin qu'un appel à candidature soit lancé via le canal des ligues et des clubs et via la revue du mois d'avril.

Afin d'être insérée dans la revue du mois d'avril, cette liste devra être établie au plus tard le 15 mars 2006.

3. Tournoi de Paris 2006

La convention entre la fédération française de GO et la mairie de Paris doit être signée par le président.

Un chèque de caution de 600 € doit être envoyé.

Un point doit être fait entre le président de la fédération française de GO et Jean-Mathieu Malouch afin de faire un état d'avancement de la composition de l'équipe.



Un point urgent à réaliser avant la fin janvier est l'ouverture du site web (en reprenant celui de l'an dernier) sur l'adresse <http://paris2006.jeudego.org> . Un contact doit être pris pour cela avec Claude Brisson.

Il faut également faire la publicité pour le tournoi. Il faut pour cela demander des flyers à l'EGC.

4. Compétitions 2006

4.1. Compétitions fédérales

- Championnat de France Open
- Championnat de France Jeune
- Coupe Lim
- Pairgo

Action est donnée à Jérôme Hubert et Timothée Bossart pour relancer les ligues et les clubs afin de trouver des organisateurs pour les championnats.

4.2. Règlement des compétition

Timothée Bossart précise qu'il doit modifier quelques points du règlement de la coupe Lim.

Il est également demandé à ce que soit clarifié l'attribution des places au championnat du monde de Pairgo.

4.3. Championnat Universitaire

Un premier championnat Universitaire organisé avec le soutien de la fédération française de GO sera organisé les 1 et 2 avril 2006 à l'université Paris XI.

Il sera ouvert à tous les étudiants âgés de 26 ans et moins.

Le matériel pour le championnat sera fourni par la ligue Ile de France

Le championnat Universitaire est sponsorisé par ACER (fabricant d'ordinateur).

5. Jeunes

5.1. Championnat de France des jeunes

Lyon a fait acte de candidature pour l'organisation du championnat de France des jeunes. Le CA valide à l'unanimité l'attribution du championnat à Lyon.



Il est précisé que le mode de sélection des jeunes au niveau des ligues doit être modifié. Une sélection doit avoir lieu, mais cela n'impose pas qu'une compétition soit organisée (notamment pour les ligues où une telle compétition est difficile à organiser).

5.2. Championnat d'Europe des jeunes

Il aura lieu cette année à Saint Petersburg Fin Mars.

Actuellement 2 jeunes ont émis le souhait de se rendre à Saint Petersburg :

- Thomas Debarre
- Baptiste Noir

Le CA va étudier la possibilité d'une subvention sur la base de la subvention donnée à l'équipe représentant la France en Juillet 2005 au championnat par équipe à Saint Petersburg.

5.3. Stage à Dieppe

Suite au stage jeune à Dieppe en 2005, Arnaud Knippel interroge le CA sur le type de stage (national ou régional) que la fédération française de GO doit mettre en place.

Il précise que le format de stage est très efficace. C'est un label à utiliser.

5.4. Equipe Nationale Jeune

Fan Hui propose d'animer l'équipe nationale Jeune. Elle regrouperait 12 jeunes, âgés de moins de 22 ans, jouant chaque semaine sur internet.

Les jeunes participeront à au moins 2 stages (Eté et Toussaint).

La sélection initiale se fera sur l'échelle de niveau.

Le CA vote par 7 voix pour en faveur du démarrage de l'équipe de France Jeune.

5.5. Subvention jeune

6. Coupe de l'ambassadeur

Paul Galan fait le point de ses échanges de mails avec Mme Park.

La demande précise est la suivante :

- Organisation d'un tournoi par la fédération française de GO
- Le tournoi aura lieu les 1 et 2 avril 2006 au centre culturel coréen
- Il aura lieu dans le cadre du 120^e anniversaire des relations Franco-Coréenne
- Il permettra de qualifier 3 joueurs tous frais payés pour une compétition par équipe en Corée.
- La fédération Coréenne de Baduk demande la prise en charge de l'hébergement et des frais d'une délégation coréenne.

Le CA décide, par 7 voix pour, la prise en charge des frais de 3 personnes représentant un budget d'environ 2.000 €.



7. Revue Française de GO

Nicolas Barotte rappelle qu'il va quitter le poste de Rédacteur en chef. Il explique qu'il cède sa place car cela fait 3 ans qu'il occupe ce poste et de plus il sera moins disponible à partir de Septembre 2006.

Le bilan de la revue en 2005 est de -3.200 €, si l'on ne compte pas la subvention de la FFG consistant à offrir la revue aux nouveaux licenciés (345 revues).

Les derniers retard sont dus à des problèmes personnels du maquettiste.

Didier Kropp insiste sur le fait qu'il faille rétablir de vrais comptes pour la RFG.

Karim Benmeziane rappelle qu'il a proposé au mois d'août 2005 de reprendre le poste de rédacteur en chef.

Il donne 2 objectifs à son action :

- augmentation du lectorat
- travail sur les entrées publicitaires.

Il avait précisé avant le CA du 18 décembre dernier qu'il souhaitait être rémunéré pour cette fonction. Le CA l'interroge à ce sujet. Il précise que dans la confection de la revue seul le rédacteur en chef et le directeur de la publication ne sont pas actuellement rémunérés. Il accepte de travailler pendant l'année 2006 à titre bénévole. Un point devant alors être effectué pour décider de la suite à donner début 2007.

Il a fourni en fin de CA un document qu'il présentera lors de la prochaine AG et qui présente les idées qu'il souhaite mettre en place.

8. Site Internet / Circuit des licences

Didier Kropp, Luc Vannier, Sylvain Soliman, François Mizessyn et Wandrille Sacquépée ont travaillé sur la refonte du circuit des licences.

Wandrille présente les grandes lignes de la solution issue de leurs travaux.

- Les clubs saisissent désormais les bordereaux de licence directement en ligne
- La validation des bordereaux est faite parallèlement par les ligues et par la fédération française de GO. La licence est définitivement validée lorsqu'elle a reçu ces deux validations.
- Dès l'envoi du bordereau, le licencié voit apparaître son nom et ses informations sur le site de la fédération française de GO.
- Si au bout de deux mois les deux validations n'ont pas été obtenues, la licence est annulée tant que la situation n'est pas régularisée.
- Les procédures sont documentées sur le site de la Fédération Française de GO.



Ce projet accélère fortement les traitements. Luc Vannier précise que désormais lorsqu'une licence sera « bloquée » dans la chaîne de traitement, on pourra savoir immédiatement quel chaînon bloque.

Alain Cano déclare que pour lui ce système risque d'entraîner des fraudes à grande échelle car des clubs pourraient inscrire fictivement (avant une compétition fédérale) des joueurs afin de gonfler artificiellement leurs effectifs, sans envoyer les chèques.

Il lui est répondu que le système permettra de tracer ce type de pratique et que différentes solutions peuvent être étudiées afin de ne pas arriver à ce genre de situation (sanction du club). Les responsables de club doivent être sensibilisés sur leur responsabilité lorsqu'ils valident l'envoi du bordereau des licences.

Il est demandé que les procédures soient envoyées par courrier à tous les responsables de clubs / ligues.

Il est demandé que le délai proposé de 2 mois soit porté à un mois.

Le CA vote à 7 voix pour le lancement des travaux de développement de cette solution qui devra être approuvé par l'AG.

9. Logistique

Didier Kropp lors du dernier CA avait précisé que 2 décisions de la poste risquaient de compliquer le travail de la fédération française de GO.

Après étude, celui concernant l'envoi du matériel ne posera pas de problème.

Par contre dès la revue du mois d'avril, les nouvelles dispositions de la Poste concernant la presse vont poser problème.

La poste exige désormais qu'un code spécifique à chaque adresse soit ajouté au-dessus de l'adresse.

Il existe plusieurs solutions pour obtenir ces codes :

- Via le site de la poste adresse par adresse (solution inutilisable)
- En souscrivant des abonnements à des fichiers spécifiques auprès de la Poste (mise à jour mensuelle).
- En sous traitant.

Didier Kropp estime que la solution de la sous-traitance pour un coût d'environ 600 Euros est la meilleure pour la fédération française de GO. Une décision devra être prise lors de la prochaine AG.



10. Ordre du jour de l'AG

En fin de réunion, Emeric Salmon demande si des points spécifiques doivent apparaître à l'ordre du jour de l'AG du 18 février.

Il est précisé que seront à l'ordre du jour :

- un point sur l'affaire Gabella
- le rapport financier
- le rapport moral
- l'ensemble des points qui nécessiteront un vote.

L'ordre du jour de l'AG sera publié début Février soit 15 jours avant l'AG conformément aux statuts.



ANNEXE : Affaire Gérard Gabella - Préjudice estimé par la Fédération Française de GO au 16/01/2006

ESTIMATION DU PREJUDICE FINANCIER (EUROS)	
Prélevé en espèces	300,00
Prélevé sur le compte d'épargne	4 500,00
Prélevé sur le compte courant	11 571,64
Frais associés au compte débiteur	932,89
Prélevé sur Tournoi de Paris	9 321,00
TOTAL PRELEVEMENTS	26 625,53
Remboursement	9 000,00
SOLDE	17 625,53